



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

## **Dialogue stratégique et de gestion 2022**

### **Phase « Bilan et perspectives du contrat »**

## **Guide méthodologique**

Octobre 2021

## Introduction

Dans le cadre du Dialogue stratégique et de gestion (DSG) 2022, la phase « Bilan et perspectives du contrat » est consacrée au suivi du déploiement du contrat pluriannuel des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de son inscription dans les politiques publiques prioritaires.

A cette fin, la phase « Bilan et perspectives du contrat » est un temps d'échange qui s'accompagne, pour chaque établissement :

- **D'un bilan de mise en œuvre :**
  - des projets financés en 2020 par le DSG ;
  - des axes stratégiques du contrat pluriannuel (jalons, indicateurs) ;
  - des politiques publiques prioritaires comme la stratégie de formation (loi ORE, arrêté licence, réforme des études de santé...) et de vie étudiante (déploiement d'un schéma directeur de vie étudiante, utilisation de la CVEC...).
  
- **D'une discussion relative aux projets 2022** que l'établissement souhaite porter et voir accompagnés par le MESRI.

Ce guide méthodologique rappelle les modalités de dépôt et d'instruction des différents bilans et des projets 2022 pour lesquels une enveloppe globale nationale de 39 M€ sera allouée en 2022. Cette dotation permettra de financer des projets de recherche et d'innovation (R&I) à hauteur de 20 M€, et des projets hors R&I (HRI) à hauteur de 19 M€.

Les établissements éligibles au DSG sont précisés dans la note circulaire du 25 août 2021.

<b>Calendrier de mise œuvre de la phase « Bilan et perspectives du contrat »</b>				
<b>Etapes</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Supports et documents de référence</b>	<b>Date</b>
1 - Lancement de la campagne	Communication aux rectorats et aux établissements de la méthodologie mise en œuvre pour le DSG 2022	DGESIP-DGRI	Ce guide méthodologique	Septembre – Octobre 2021
2 - Dépôt des bilans des projets 2020	Dialogue établissements - rectorats pour les bilans et l'instruction des projets 2022, en lien avec le contrat pluriannuel	Etablissements / Rectorats	Plateforme « Dialogue » Annexe 1 de ce guide méthodologique	Octobre – Novembre 2021
3 - Dépôt des projets 2022			Documents de suivi et d'évaluation hors plateforme « Dialogue » : partie 3 de ce guide méthodologique  Proposition de trame de questions et cadrage : annexes 2 et 3 de ce guide méthodologique	
4 - Transmission :  - d'un bilan annuel du contrat  - d'un bilan des politiques de formation et de vie étudiante mises en œuvre				
5 - Analyse  - des bilans 2020 et projets 2022  - du bilan annuel du contrat  - du bilan des politiques de formation et de vie étudiante	Analyse des bilans et des projets 2022 au regard de la stratégie de l'établissement	Rectorats	Plateforme Dialogue  Hors plateforme « Dialogue »	26 Novembre 2021  6 décembre 2021
6 – Arbitrage sur les projets 2022 en lien avec le contrat	Décision de financement des projets	DGESIP-DGRI	Données issues de la plateforme « Dialogue »	Janvier 2022
7 - Notification sur les projets 2022 en lien avec le contrat	Notification des moyens	DGESIP	Notification initiale 2022	Février 2022

## **1. Eligibilité et financement des projets 2022**

### **1.1. Eligibilité des projets**

Les projets déposés peuvent être de nature très diverse dès lors qu'ils s'inscrivent dans le contrat pluriannuel et concourent, dans la mesure du possible, à la réalisation d'un jalon ou à la progression d'un indicateur du contrat. Ils peuvent porter sur tous les champs d'activité de l'établissement : formation, R&I, fonctions support et soutien, et gouvernance. Ils ont vocation à venir compléter les actions que mène l'établissement (ou le site) pour mettre en œuvre le contrat et ses priorités stratégiques. Ils peuvent également répondre à des besoins de soutien dans certaines filières (STAPS, ...).

Les projets des établissements peuvent aussi bien contribuer à la mise en œuvre du volet commun du contrat qu'à celle de ses volets spécifiques

Les projets de recherche et d'innovation (R&I) peuvent notamment contribuer au renforcement de la signature scientifique et technologique de l'établissement telle que présentée dans son contrat pluriannuel, viser à simplifier le fonctionnement des laboratoires, renforcer les capacités des équipes de recherche à répondre aux différents appels à projets, notamment européens, favoriser les dynamiques à l'œuvre en matière de « science ouverte » et de dialogue « science et société », contribuer à développer l'attractivité de la recherche, en lien avec les organismes de recherche et/ou l'ensemble des établissements du site, ou encore renforcer les politiques partagées entre universités et organismes en matière d'innovation et de transfert (création de start-up, dépôts de brevets, gestion mutualisée de la propriété intellectuelle etc.).

### **1.2. Financement des projets**

Chaque établissement peut déposer jusqu'à 6 projets : 3 au maximum pour la campagne R&I et 3 au maximum la campagne HRI.

Dans le cas où plusieurs établissements souhaiteraient déposer un projet en commun, l'établissement porteur du projet reçoit le financement et peut en reverser une partie aux partenaires, selon des modalités arrêtées entre eux. Il est l'interlocuteur unique du rectorat durant la phase d'instruction et de suivi du projet. Il reçoit le financement alloué au projet si ce dernier est retenu et en rend compte.

L'attribution des financements tient à la fois compte de l'inscription opérationnelle du projet dans le contrat pluriannuel (volet spécifique et/ou volet commun), des éléments de bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du contrat ainsi que des projets financés dans le cadre du DSG en année n-2, soit en 2020 pour la campagne 2022, de la pertinence du plan de financement et de la dynamique partenariale du projet (implication d'autres ministères, de collectivités territoriales, d'autres acteurs du site, d'organismes de recherche, de partenaires socio-économiques, de CHU, de CROUS, de SATT, etc.).

Les mêmes projets, actualisés, peuvent être présentés à nouveau l'année suivante pour un nouvel examen. Toutefois, la sélection d'un projet en 2020 et/ou en 2021 et l'attribution d'un financement n'engagent pas le MESRI à reconduire le financement de ce projet en 2022.

Les projets peuvent s'inscrire dans la durée mais les financements alloués, non pérennes (y compris s'il s'agit de masse salariale), le sont pour deux années maximum. Les établissements pourront consommer les crédits de 2022 jusqu'en 2023 inclus.

## **2. Dépôt des bilans 2020 et des projets 2022 sur la plateforme « Dialogue »**

### **2.1. Dépôt des bilans des projets financés par le DSG en 2020**

Les établissements ayant obtenu des financements pour un projet dans le cadre du DSG « projet » en 2020 sont invités à saisir dans la plateforme « Dialogue » un bilan du ou des projet(s) financé(s).

Ce bilan, qui sera attentivement examiné avant l'évaluation des nouveaux projets, permettra d'apprécier l'état de réalisation du projet : indicateurs et jalons retenus lors de l'arbitrage du projet, taux d'exécution du budget et taux de réalisation observé par l'établissement. Le cas échéant, des précisions sur d'éventuels ajustements ou réorientations du projet pourront être apportées.

Pour les projets financés en 2021, la campagne de bilan sera effectuée fin 2022.

### **2.2. Dépôt des projets 2022**

Entre octobre et novembre 2021, les établissements, en fonction de la méthodologie qu'ils auront arrêtée conjointement avec le rectorat de région académique dont ils relèvent, déposeront leurs projets 2022 en ligne sur la plateforme « Dialogue », qui sera ouverte le 20 octobre 2021 au plus tard.

Des éléments de caractérisation, un plan de financement détaillé et des éléments de suivi (indicateurs et jalons) sont à renseigner pour chacun des projets.

Les projets déposés sur la plateforme seront accessibles aux rectorats et aux services du ministère et seront modifiables jusqu'à la fin de la période d'instruction des rectorats.

Les informations techniques relatives à la saisie des projets sur la plateforme « Dialogue » peuvent être consultées en annexe.

## **3. Instruction et arbitrage des projets 2022**

### **3.1. Instruction des projets**

Sur la base des projets déposés, les rectorats instruisent les projets répondant aux objectifs du DSG tels que rappelés supra. Cette étape se déroulera dans le cadre d'un échange entre les présidences ou directions d'établissement et les recteurs de région académique, les recteurs délégués à l'ESRI et les DRARI.

Sur proposition des établissements, les recteurs peuvent inviter à cet échange les partenaires des établissements engagés dans le soutien aux projets présentés. Les régions sont ainsi invitées à contribuer à la construction et au déploiement de projets qui présenteraient un intérêt particulier pour le territoire.

Les documents utiles à l'instruction des projets par les rectorats sont mis à disposition par le MESRI sur l'intranet Pléiade (contrats pluriannuels, fiches de caractérisation, etc.). Les recteurs peuvent également solliciter la sous-direction du dialogue stratégique avec les établissements ainsi que les conseillers de site et d'établissement de la DGESIP et le département de l'analyse des politiques d'organismes et des enjeux territoriaux de la DGRI.

### **3.2. Arbitrage et notification des moyens**

Au cours du mois de janvier, la DGESIP et la DGRI procéderont aux arbitrages.

Les crédits seront alloués aux établissements en février 2022, dans la notification initiale de SCSP.

### **4. Bilan annuel des contrats des établissements éligibles au DSG**

Le rendez-vous annuel du DSG a également vocation à faire un bilan de la mise en œuvre des orientations et des actions du contrat. Dès lors, le dialogue entre l'établissement et le rectorat sera désormais l'occasion de faire un point sur la réalisation des objectifs du contrat.

Ce bilan prendra une forme qui sera adaptée au cas par cas afin de prendre en considération le déploiement des contrats de chaque établissement dans sa vague contractuelle. C'est ainsi, par exemple que pour la majorité des établissements appartenant aux vagues C, D et E, un bilan annuel des indicateurs et des jalons sera demandé. Pour les établissements appartenant aux autres vagues ou dont le contrat est en cours de rédaction ou sur le point d'être conclu, le bilan sera effectué de manière informelle, selon une méthodologie discutée avec les rectorats. Afin de réaliser ce bilan, des documents synthétiques de suivi et d'évaluation du contrat seront mis à disposition des établissements et des rectorats en octobre, pour faciliter le dialogue sur ce sujet.

### **5. Bilan des stratégies de formation et de vie étudiante**

Dans le cadre du dialogue et du bilan annuel du contrat de site, le rectorat et l'établissement sont particulièrement invités à observer et évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies de formation et de vie étudiante.

La trame de dialogue présentée en annexe 2 de ce guide propose des items sur lesquels l'échange concernant la stratégie de formation pourra par exemple porter : politique d'accueil en premier cycle, mise en place de la réforme de l'accès aux études de santé, politique de réussite en premier cycle, politique d'accueil en deuxième cycle, politique d'insertion professionnelle, politique d'accueil en doctorat, politique de formation professionnelle continue. Les questions suggérées n'ont toutefois pas toutes vocation à être posées et la méthodologie suivie pour le dialogue pourra s'adapter au contexte de l'établissement.

Plusieurs éléments sont présentés en annexe 3 de ce guide pour accompagner l'établissement dans la réalisation ou l'actualisation du schéma directeur de vie étudiante et prévoir son articulation avec la politique de pilotage de la CVEC.

Ces discussions doivent donner lieu à la rédaction par les rectorats de courtes notes de synthèse (1 à deux pages) sur chacun de ces sujets. Ces notes doivent permettre d'identifier les forces et marges de progression de chaque établissement.

<p>Contact pour tout échange et toutes questions relatives à la conduite du DSG <a href="mailto:dsg@enseignementsup.gouv.fr">dsg@enseignementsup.gouv.fr</a></p>
--

# Annexe 1

## Tutoriels vidéos pour l'utilisation de la plateforme #Dialogue

Titre	Lien	QR Code
Découvrir Dialogue	<a href="https://spark.adobe.com/video/wSH1mJ74fbXRA">https://spark.adobe.com/video/wSH1mJ74fbXRA</a>	
Se connecter à Dialogue	<a href="https://spark.adobe.com/video/vmjxHALv09JCo">https://spark.adobe.com/video/vmjxHALv09JCo</a>	
Créer son équipe contributrice	<a href="https://spark.adobe.com/video/O1Bf4dQJdu58h">https://spark.adobe.com/video/O1Bf4dQJdu58h</a>	
Participer à une campagne	<a href="https://spark.adobe.com/video/e5p75cbBif9Mo">https://spark.adobe.com/video/e5p75cbBif9Mo</a>	
Consulter, modifier, classer des projets	<a href="https://spark.adobe.com/video/skGXYtH9Tyxa1">https://spark.adobe.com/video/skGXYtH9Tyxa1</a>	

Superviser une campagne	<a href="https://spark.adobe.com/video/8pLzcMPWJfP3a">https://spark.adobe.com/video/8pLzcMPWJfP3a</a>	
Classer des projets et donner un avis	<a href="https://spark.adobe.com/video/ylyOQA8fqwbbS">https://spark.adobe.com/video/ylyOQA8fqwbbS</a>	

Une assistance pour l'utilisation de la plateforme « Dialogue » est disponible à l'adresse suivante : [dialogue@enseignementsup.gouv.fr](mailto:dialogue@enseignementsup.gouv.fr)

Une sphère Whaller est également à votre disposition afin de nous faire part de vos remarques, vos questionnements, ou simplement échanger tout au long du processus. N'hésitez pas à la rejoindre : <https://whaller.com/sphere/w0uug8> (inscription via une adresse professionnelle)

## Annexe 2

### La stratégie de la formation et son suivi dans le cadre du Dialogue Stratégique et de Gestion

#### 1. Politique d'accueil en 1er cycle

- Avez-vous pu communiquer suffisamment vers le public lycéen ? Quelles actions avez-vous conduites dans le contexte de la crise covid ?
- Constatez-vous une amélioration de l'attractivité de vos formations (évolution des candidatures sur Parcoursup) ?
- Avez-vous créé des places supplémentaires offertes sur Parcoursup (évolution des places vacantes sur Parcoursup) ? Si oui, dans combien de formations ?
- Quelles sont dans votre établissement les 3 formations les plus en tension (taux de pression) ?
- Proposez-vous des formations bac+1 financés dans le cadre du plan de relance (PaRéo et FSS) ? et quel est leur degré d'attractivité ?
- Si vous avez des formations en BUT, quelle est l'évolution concernant l'accueil des bacheliers technologiques ?
- Avez-vous développé l'offre de formation en alternance en 1<sup>er</sup> cycle ?
  - o BUT
  - o Licence
  - o Licence pro
  - o Autre
- Avez-vous mis en place des dispositifs ou des modules de préprofessionnalisation dans les licences générales ? Si oui dans quels cursus de licence et sur quelles thématiques ?
- Dans combien de cursus de licence, les étudiants ont-ils un stage obligatoire pour l'obtention de leur diplôme de licence ?

#### 2. Mise en place de la réforme de l'accès aux études de santé

- Pour les établissements avec composante santé
- Votre 1<sup>er</sup> bilan sur la mise en place du PASS (attractivité, quelles mineures offertes, réussite)
- Envisagez-vous d'élargir l'offre en termes de mineures ?
- Votre offre en LAS vient-elle compenser la diminution des capacités en PASS (par rapport à la PACES) ?
- Quel est le 1<sup>er</sup> bilan sur la composition de la 1<sup>ère</sup> promotion de DFG2 (composition de la promotion) ?
  
- Pour les établissements sans composante santé
- Avez-vous mis en place des LAS ? et quel est votre premier bilan (attractivité, quelles majeures offertes, réussite)

#### 3. Politique de réussite en 1er cycle

- Quel est votre taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans ? en DUT en 2 ou 3 ans ?

- Combien de formations de licence ont mis en place des dispositifs d'accompagnement personnalisés prévus par la loi ORE (dispositifs oui-si) ?
- Que contiennent les parcours d'accompagnement
  - o en termes de renforcement disciplinaire ?
  - o en termes d'accompagnement sur la méthodologie de travail universitaire ?
  - o en termes de tutorat ? (poser la question de la reconnaissance de l'engagement du tuteur).
  - o en termes de découverte et utilisation des services (SCD, Orientation, Sport, etc.)
- Mesurez-vous un impact sur la réussite étudiante depuis la mise en place de ces parcours ?

#### 4. Politique d'accueil en 2ème cycle

- Constatez-vous une amélioration de l'attractivité de vos formations de masters dans votre établissement ?
- Avez-vous pu créer des places en M1 à la rentrée 2021 ?
- Constatez-vous une augmentation des « saisines recteur » ?
- Quelles sont les 3 mentions de masters les plus demandées ?
- Sur ces 3 mentions, souhaiteriez-vous créer des places supplémentaires si le MESRI vous accompagne financièrement ?
- Constatez-vous que des étudiants de votre établissement, diplômés de L3, restent sans affectation en master ?
- Avez-vous développé l'offre de formation en alternance en Master ?
- Avez-vous développé une politique d'orientation du L vers le M ? Si oui, comment la structurez-vous ?

#### 5. Politique d'insertion professionnelle

- Quel est votre taux d'insertion professionnelle mesuré lors de l'enquête à 30 Mois ?
  - o DUT
  - o Licence
  - o Licence pro
  - o Master

Pour référence de comparaison, on pourra s'inspirer des dernières données du PLF 2022

	Unité	2019 Réalisation
(...) titulaire de BTS	%	73,9
(...) titulaire de DUT	%	90
(...) titulaire de Licence professionnelle	%	94
(...) titulaire de Master	%	92
(...) titulaire du doctorat	%	93

- Votre établissement propose-t-il des modules d'aide à l'insertion professionnelle ?
  - o En licence
  - o En licence professionnelle
  - o En master

- Constatez-vous que des formations sont en tension dans votre établissement et que le marché du travail pourrait absorber plus de diplômés ? Si oui, lesquelles ?

## **6. Politique d'accueil en doctorat**

- Quelle évolution constatez-vous sur le nombre d'étudiants inscrits en doctorat dans votre établissement ?

## **7. Politique de formation professionnelle continue**

- Dans le contexte de la crise covid, avez-vous constaté un fléchissement ou une augmentation dans le nombre d'apprenants accueillis en provenance de la FPC ?
- Avez-vous constaté une évolution des demandes de FPC ? Quels diplômes sont les plus demandés au titre de la FPC ?

## Annexe 3

### Le schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant et son suivi dans le cadre du Dialogue Stratégique et de Gestion

#### 1. Rappel de la réglementation et du contexte concernant le schéma directeur de la vie étudiante

Le Code de l'Éducation prévoit (Art. L. 718-4) que « *L'établissement d'enseignement supérieur chargé d'organiser la coordination territoriale dans les conditions fixées par l'article L. 718-3 élabore avec le réseau des œuvres universitaires et scolaires un projet d'amélioration de la qualité de la vie étudiante et de promotion sociale sur le territoire, en associant l'ensemble des établissements partenaires.*

*Ce projet présente une vision consolidée des besoins des établissements d'enseignement supérieur implantés sur le territoire en matière de logement étudiant, de transport, de politique sociale et de santé et d'activités culturelles, sportives, sociales et associatives. Il est transmis à l'Etat et aux collectivités territoriales concernées, préalablement à la conclusion du contrat pluriannuel d'établissement mentionné à l'article L. 711-1. »*

En 2015, le Plan national de vie étudiante (PNVE) a donc favorisé l'élaboration d'un schéma directeur de vie étudiante devant être décliné dans les projets d'amélioration de la vie étudiante que chaque groupement d'établissements élabore sur son site, en lien avec le CROUS et les collectivités territoriales.

Avec la disparition de certaines Comues et la structuration des Etablissements Publics Expérimentaux (EPE), les compétences en matière de vie étudiante ont été reprises soit au niveau de l'EPE soit au niveau des établissements associés ou écoles internes.

En effet, la crise sanitaire a souligné la réactivité des établissements eux-mêmes en matière de vie étudiante grâce à leur connaissance fine de leur public étudiant et aux liens de proximité qu'ils entretiennent avec les acteurs locaux (collectivités, associations, etc.) permettant ainsi la mise en place de solutions adaptées aux besoins des publics étudiants.

Cependant, dans le cadre de leur contrat pluriannuel, tous les établissements ne se sont pas nécessairement dotés d'un schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant. Ils sont donc invités à structurer un schéma directeur et du bien-être étudiant qui soit le reflet des actions programmées dans le cadre du pilotage de la CVEC, et qui se place en articulation avec les conférences territoriales académiques et avec les actions menées de façon locale. Le dialogue stratégique et gestion annuel permettra le suivi de ce schéma directeur qui pourra ensuite être intégré dans le prochain contrat.

## **2. Intérêt du schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant à l'échelle d'un établissement**

L'élaboration d'un schéma directeur de la vie et du bien-être étudiant à l'échelle d'un établissement doit dépasser l'énumération des actions mises en œuvre dans les secteurs traditionnellement visés par les politiques publiques en la matière : les bourses, le logement, la restauration ou encore la santé :

- Il doit d'une part, s'inscrire dans une démarche de concertation qui associe les étudiants.
- Il doit d'autre part, organiser l'intervention concertée de tous les acteurs publics concernés : l'État, les établissements d'enseignement supérieur, le réseau des œuvres scolaires et universitaires, et les collectivités territoriales qui ont montré pendant la crise leur attention à la population étudiante et jeune de leur territoire.
- Il doit enfin garantir une parfaite communication, vers les étudiants, de toutes les actions programmées.

L'élaboration du schéma directeur de vie étudiante et le pilotage de la CVEC constituent à cet égard un excellent levier pour renforcer la qualité de la vie étudiante.

## **3. Articulation des schémas directeurs de vie étudiante avec le niveau académique**

Les réflexions, conduites au sein des établissements, pour l'élaboration d'un schéma directeur de vie étudiante et s'appuyant sur les besoins spécifiques de leurs usagers étudiants, viendront alimenter les conférences territoriales académiques et s'inscrire dans une logique territoriale.

## **4. Cadrage général pour réaliser ou actualiser un schéma directeur de vie étudiante**

**Lien avec les schémas directeurs existants :**

- Si votre établissement est dans un regroupement d'établissements, existe-t-il un schéma directeur de vie étudiante du regroupement qui soit actif ?
- Si oui, comment ce schéma directeur du regroupement est-il décliné dans le fonctionnement de votre établissement ? Quels sont les indicateurs de suivi communs mis en place ? Quels sont les indicateurs de suivi spécifiques à votre établissement en lien avec le pilotage de votre CVEC ?
- Si non, êtes-vous engagé dans une démarche d'élaboration d'un schéma directeur ?

**Élaboration d'un schéma directeur de vie étudiante de l'établissement:**

- Établir un bilan des schémas et actions déjà existants avec de bien structurer tous les niveaux : depuis les besoins de l'étudiant identifiés, en passant par leur déclinaison à l'échelle de l'établissement puis par leur intégration dans un schéma territorial en lien avec les collectivités.

- Quelles sont les modalités de participation des étudiants dans ce schéma directeur ?
- Quelles sont les modalités de collaboration avec les collectivités territoriales (quel périmètre : métropoles, villes moyennes, région) ? Quelle articulation avec les actions déjà menées par les collectivités ?
- Quelles sont les actions mises en place pour renforcer le lien entre la vie universitaire et la vie de la cité (vie culturelle, vie sportive, vie scientifique, santé, engagement, associations, création de lieux de vie et de savoirs, de tiers-lieux, qu'est-ce que le « faire campus » etc.) ?
- Quelles sont les actions mises en place pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'établissement (guichet unique d'accueil, semaine d'intégration, reconnaissance de l'engagement étudiant, etc.) ?
- Quelles sont les actions mises en place pour penser le bien-être étudiant dans sa globalité (santé, logement, environnement de réussite)
- Pour chacune des actions structurer des jalons et indicateurs (indicateurs de suivi annuels et jalons à 5 ans en lien avec le contrat pluriannuel)

## **5. Exemples d'actions / jalons possibles :**

### **Logement :**

- Mise en place de convention ou partenariat avec le CROUS ou un gestionnaire afin de « réserver » des places dédiées aux étudiants de l'établissement dans les résidences du secteur
- Participation du rectorat et des établissements aux Observatoires territoriaux du logement étudiant pour indiquer besoins aux acteurs concernés et connaître le diagnostic territorialisé
- Accès à la plateforme Info-Centre sur le Logement étudiant en France du MESRI

### **Restauration :**

- Indicateur synthétique : nombre de places de restauration / effectif étudiants
- Développement de l'offre « manger où je veux et quand je veux »
- Accord avec le Crous et des établissements publics et privés pour les publics éloignés des restaurants universitaires ou ayant des structures ouvertes uniquement le midi
- Communication auprès des étudiants sur le dispositif du Crous « Manger bien, manger sain »

### **Accueil et accompagnement**

- Un guichet unique pouvant être dématérialisé
- Journée d'accueil et d'information, journée d'intégration, journée de pré-rentrée
- Site web à jour
- Livret d'accueil présentant l'ensemble des services et leur implantation (plan/géolocalisation)
- Parrainage par les pairs des primo-entrants

### **Activités physiques et sportives**

- Offre physique et sportive en ligne et/ou affiches, livret des activités proposées
- Egalité de l'offre sportive sur les sites excentrés des campus
- Journée ou semaine du sport et/ou bien-être, à la rentrée et avant les partiels

- Intégration de l'activité physique et sportive dans les cursus (favorise la réussite et une meilleure insertion professionnelle car développe des compétences telles que : analyser des situations, coopérer, gérer le stress, travailler en équipe, manager...)
- Aménagement des campus permettant la pratique libre
- Animation des résidences universitaires par l'organisation d'évènements en partenariats avec les partenaires locaux (partage d'infrastructures sportives dans les communes, partenariats avec le Cnous/les Crous et les bailleurs de résidences étudiantes)

#### **Culture :**

- Mise en place de pass culture pour les étudiants et partenariats avec les acteurs de l'écosystème culturel du territoire
- Déploiement du statut d'étudiant artiste

#### **Engagement :**

- Politique de promotion et de communication sur la reconnaissance de l'engagement des étudiants et des étudiantes (formes d'engagement et dispositifs de reconnaissance des compétences ou d'aménagement des études proposés par l'établissement) ;
- Mise en place d'indicateurs et de dispositifs de suivi-évaluation sur l'engagement étudiant ;
- Dialogue avec les responsables de scolarité/les enseignants pour mieux reconnaître l'engagement à travers l'octroi de crédits ECTS, d'éléments d'UE ou de dispense totale ou partielle de stage ;
- Mise en place d'évènements ou dispositifs de valorisation des initiatives étudiantes (valorisation de l'impact pour le territoire).

#### **Développement durable :**

- Formation des étudiants aux enjeux de transition écologique
- Part de projets soutenus par la CVEC incluant un volet développement durable et autres mécanismes mis en place par les établissements pour encourager l'engagement étudiant en matière de développement durable

#### **Santé et prévention :**

- Existence d'un service de santé universitaire ou interuniversitaire
- Conventionnement avec les ARS pour le financement d'action de prévention ou existence d'un contrat d'objectif et de moyens ;
- Participation aux plans territoriaux de santé mentale ;
- Projet de demander un agrément centre de santé ;
- Déploiement d'un dispositif de santé par les pairs ;
- Développement d'actions de promotion de la santé avec des partenariats territoriaux, notamment sur les risques festifs
- Quelle organisation en matière de prévention du harcèlement des violences sexuelles et sexistes ? Quel parcours d'accompagnement pour l'étudiant ?

#### **Handicap :**

- Un schéma directeur du handicap est-il mis en place dans votre établissement ?

- Si oui, quels en sont les principaux axes ? Quelles actions significatives pouvez-vous présenter qui montrent que votre établissement a intégré une dimension inclusive à sa politique afin de favoriser la formation mais également la vie étudiante des étudiants à besoins particuliers ?
- Si non, est-il en cours d'élaboration ? Quand sera-t-il opérationnel ? Quels obstacles et leviers avez-vous identifié pour favoriser la mise en place d'une formation et d'une vie étudiante inclusive ?
- Un volet formation des personnels, et particulièrement des enseignants, a-t-il été élaboré ? Que cible-t-il ?
- Quelle articulation entre votre schéma directeur du handicap et le schéma directeur de la vie étudiante ?

## **6. Recommandations pour le pilotage de la CVEC et son articulation avec le schéma directeur de la vie étudiante**

- Associer les étudiants à la gouvernance de la CVEC
- Communiquer auprès des étudiants sur les actions mises en place
- Collaborer avec le Crous sur les projets CVEC Crous et les projets CVEC établissement
- Associer les collectivités territoriales dès la phase de diagnostic. Faire le lien avec les actions du schéma directeur
- Participer à des projets inter-établissements  
Rendre visibles les différents types de financements : projets d'investissements pluriannuels, financements de personnels, actions annuelles, actions partenariales...